



École primaire Saint-Vincent-de-Paul

5, ruelle de la Demi-Lune - 92260 Fontenay-aux-Roses

Tél. : 01 47 02 75 08

Email Direction : contact@ecolesvp.fr Email Secrétariat : secretariatsvp@laposte.net

Direction : Mme BIOLA Vanessa

Site : saintvincentdepaul.com

Règlement financier

TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2022 / 2023

Tarifs indicatifs sur la base des conditions économiques actuelles

Votre facture se compose de plusieurs éléments :

- La contribution familiale annuelle aux frais de scolarité ;
- Les frais de fournitures et les frais pédagogiques : travaux manuels, cours d'anglais, logiciels pédagogiques, éducation physique et sportive, achat de manuels scolaires et assurance scolaire annuelle ;
- Les frais de prestations optionnelles diverses (de demi-pension, garderie du matin, garderie du soir, étude, ...) selon les formules choisies ;
- La cotisation APEL qui comprend l'abonnement à « Famille éducatrice ». Une cotisation est due par famille, payable dans l'école du plus jeune enfant scolarisé.
- Les frais liés à un projet d'école ou de classe.
- Les frais liés à l'achat de la blouse de l'école lors de la première rentrée.

Cette facture ne comprend pas les frais annexes et ponctuels tels que sorties scolaires, photos, fichiers pédagogiques...

Modalités de paiement

Les factures sont trimestrielles et payables :

soit en totalité dès réception par chèque

soit mensuellement par prélèvement automatique bancaire ou postal. **Il est fortement conseillé d'adopter ce second mode de paiement.**

Les prélèvements sont effectués le 5 de chaque mois, d'octobre à juin inclus. Tout trimestre commencé est dû en totalité.

L'assurance individuelle accident est prise en charge par l'établissement. Tous les élèves sont assurés automatiquement auprès de la Mutuelle Saint-Christophe par l'intermédiaire d'un contrat groupe.

Les arrhes versées lors de l'inscription (120 € par enfant) sont déduites de la facture du premier trimestre. Les arrhes ne sont pas remboursables en cas de désistement.

Réductions : Une remise de 10% par enfant est accordée sur les contributions aux frais de scolarité à condition d'avoir au moins trois enfants scolarisés dans les établissements suivants :

- Saint-Vincent-de-Paul

- Saint-Vincent-de-Paul et un autre établissement du réseau Saint-François-d'Assise¹

Cette réduction est accordée à la demande des parents auprès du chef d'établissement et sur présentation, **avant le 20 septembre, d'un justificatif** (certificat de scolarité...).

Restauration :

- le prix facturé aux familles se compose :
 - ~ 72% : repas (denrées) + frais personnel (société de restauration)
 - ~ 2% : fluides (électricité, eau, ...)
 - ~ 26% : frais personnels OGEC qui surveillent sur ce temps + investissement.

• **Les repas ne sont pas remboursés sauf en cas de maladie**, les repas non pris au-delà de 4 jours seront remboursés sur la base forfaitaire de 5,00 €. **une demande doit être faite auprès du secrétariat accompagnée du certificat médical correspondant.**

Si l'Etablissement est fermé, et que l'école est à distance pour cause de pandémie, sur décision des autorités compétentes, les repas non pris seront remboursés sur la base forfaitaire de 5.00€.

- Les enfants peuvent bénéficier **occasionnellement** des services de cantine au prix de **9.00€**, d'étude ou de garderie au prix de **8.50€**. Vous devez informer le secrétariat par mail (**au moins 48 heures à l'avance pour la restauration**)

Garderies, études :

- Les horaires sont indiqués sur le règlement intérieur. La garderie du soir est due à partir de 16h45.
- Aucun changement de régime ne sera accepté pour le trimestre en cours et tout trimestre commencé est dû en totalité.
- **Les frais occasionnés par le dépassement de l'heure limite (19 heures)** de la garderie du soir feront l'objet d'une facturation supplémentaire de 8,50€ par quart d'heure et par enfant. Ce dépassement d'horaire doit rester **exceptionnel** sous peine de radiation de la garderie.

Activités périscolaires :

Plusieurs activités périscolaires (Anglais, théâtre, sport, sciences) sont proposées à vos enfants. Chacune d'elle a un fonctionnement et un tarif propres qui sont expliqués dans les circulaires du mois de juin.

¹ Réseau Saint-François-d'Assise : École Saint-Vincent-de-Paul et Lycée professionnel Saint-François-d'Assise (Fontenay-aux-Roses), Groupe Scolaire Sophie-Barat (Chatenay-Malabry), Institut Notre-Dame (Bourg-la-Reine), Groupe scolaire Sainte-Jeanne-d'Arc (Sceaux), Groupe scolaire Saint-Gabriel (Bagneux), Groupe scolaire Sainte-Marie (Antony).

par enfant	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	TOTAL
------------	------------------------------	----------------------------	----------------------------	-------

2022-2023

Frais fixes

Contribution aux frais de scolarité	324.00	324.00	324.00	972.00
Fournitures et les frais pédagogiques	50.00	50.00	50.00	150.00
Frais pédagogiques liés au projet d'école : PARIS 2024		15.00		

Options

Restauration scolaire 4 repas				
4 repas	389.55	316.05	301.35	1006.95
3 repas à jours fixes	292.10	237.00	226.00	755.10
2 repas à jours fixes	194.77	158.00	150.65	503.40
1 repas à jour fixe	97.35	79.00	75.35	251.70

Repas occasionnel : 9.00 Euros

Garderie du matin				
4 jours	126.65	102.75	98.00	327.40
3 jours	94.95	77.10	73.50	245.55
2 jours	63.30	51.40	49.00	163.70
1 jour	31.65	25.70	24.50	81.85

Garderie du soir				
4 jours	240.60	195.20	186.15	621.95
3 jours	180.45	146.40	139.65	466.50
2 jours	120.30	97.60	93.10	311.00
1 jour	60.15	48.80	46.55	155.50

Garderie occasionnelle : 8.50 Euros

Garderie matin et soir (forfait)	294.70	239.10	228.00	761.80
---	--------	--------	--------	---------------

Étude				
4 jours	242.20	196.50	187.35	626.05
3 jours	181.65	147.45	140.55	469.65
2 jours	121.10	98.30	93.70	313.10
1 jour	60.55	49.15	46.85	156.55

Étude occasionnelle : 8,50 Euros

Étude + garderie du matin				
4 jours	347.15	281.65	268.55	897.35
3 jours	260.35	211.25	201.45	673.05
2 jours	173.55	140.80	134.30	448.65
1 jour	86.80	70.40	67.15	224.35

Étude + garderie du soir				
4 jours	300.50	243.80	232.50	776.80
3 jours	225.30	182.85	174.30	582.45
2 jours	150.20	121.90	116.20	388.30
1 jour	75.10	60.95	58.10	194.15

Étude + garderie du matin + garderie du soir (forfait)	358.80	291.10	277.60	927.50
---	--------	--------	--------	---------------

A P E L : la cotisation permet également d'avoir accès aux subventions offertes par l'APEL : classes vertes ; théâtre... 20.00 €

Activités périscolaires : voir le tarif sur les circulaires qui seront distribuées en juin

